

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS

DU 27 FEVRIER 2017 – 20 H

SALLE DES FETES DE BETTENCOURT SAINT OUEN

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BENEDINI, LEMERCIER, DOMART, COCQUEMPOT BONEFAES, POT, BRUNET, DIRUY, BOTTE, SOUILLARD, ELETUFE, LEMAIRE.

Mrs DETOURNE, LEITAO, PRUVOT, LEPERS, VILLAIN, VIGNON, DUPUIS, PECQUET, POISSON, DELFOSSE, LEULIER, PRUD'HOMME, BILLOT, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BAILLEUL, PROYART, FRANCOIS, WALIGORA, BLAIZEL, DELOHEN, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, LAURENT, HENRY, J.P. CARLE, MARTINS, DELATTRE, BELLEBOUCHE, PLUQUET, CARON, L. CARLE, RIFFLARD, DUCROTOY, DA COSTA, D. LEBLANC, J.M. LEBLANC.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES :

Mmes DECAIX, ROUSSEL, DUPUIS, M. VAUTHEROT.

Mme DECAIX donne pouvoir à M. DELOHEN.

Mme ROUSSEL donne pouvoir à M. DELVILLE.

Mme DUPUIS donne pouvoir à M. DA COSTA.

M. VAUTHEROT donne pouvoir à M. DUCROTOY.

Secrétaire de séance : *Mme ELETUFE.*

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie la commune de BETTENCOURT SAINT OUEN pour son accueil et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des membres, Madame ELETUFE est désignée secrétaire de séance du présent Conseil communautaire.

A l'ordre du jour initial, il sollicite l'accord du Conseil communautaire pour l'ajout des points suivants :

- RAM de PICQUIGNY – Transfert de maîtrise d'ouvrage.
- Attributions de compensations 2017.
- Indemnités de fonction Président/Vice-Présidents.
- Demande de sortie de la commune de FERRIERES.
- Demande de sortie de la commune de SEUX.
- Demande de sortie de la commune de LE MESGE.

A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Président propose par ailleurs aux membres du Conseil d'approuver les compte rendus des réunions de Conseil communautaire des 9 et 13 janvier 2017.

S'agissant du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal, Monsieur LEULIER sollicite une rectification relative à la composition dudit conseil.

Aucune suite n'est donnée à cette demande ; la délibération et le compte rendu étant conformes au vote de l'assemblée.

Par 56 voix pour et une voix contre, les compte rendus des Conseils communautaires des 9 et 13 janvier sont approuvés par l'assemblée communautaire.

EQUIPEMENT AQUATIQUE INTERCOMMUNAL- AVENANT.

Sur proposition de Monsieur le Président et par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre se rapportant à la construction de l'équipement aquatique intercommunal ; avenant au terme duquel le coût prévisionnel des travaux est estimé à 6 265 619,13 € H.T. (et non plus 4 700 000 € H.T.).

Par ailleurs, le forfait de rémunération des missions de maîtrise d'œuvre s'établit dorénavant à 938 790,25 € (et non plus 704 210,40 €) ; le taux de 14,98 % étant inchangé.

Monsieur le Président indique aux membres du conseil que cet avenant s'explique par les modifications structurelles apportées à l'équipement.

INITIATIVE SOMME.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, approuve la signature d'une convention entre la CCNS et INITIATIVE SOMME ; convention de partenariat au terme de laquelle la contribution financière de la CCNS est évaluée à 0,50 € par habitant pour l'année 2017 soit 14 534,50 €.

ZAC DES BORNES DU TEMPS II.

1. Convention de règlement amiable entre la CCNS – BOUYGUES - EGIS.

Suite à la dégradation de plusieurs candélabres sur la ZAC des bornes du temps II, Monsieur le Président propose aux membres du conseil la signature d'un protocole transactionnel avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES et la société EGIS.

Le coût de la remise en état des candélabres est évalué à 58 367,40 € H.T. Les modalités de répartition financières sont les suivantes :

- BOUYGUES : 37 938,80 €.
- EGIS (maître d'œuvre) : 7000 €.
- CCNS : 13 428,60 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel susmentionné.

2. Instauration d'un comité de pilotage restreint.

Sur proposition de Monsieur le Président, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'instauration d'un comité de pilotage restreint chargé de l'examen des projets d'implantation et du développement de la ZAC des bornes du temps II.

Les membres de comité sont les suivants :

- M. LOGNON – Président CCNS.
- M. Philippe FRANCOIS – Vice-Président CCNS.
- M. Michel VILLAIN – Vice-Président CCNS.
- M Régis DELATTRE.
- M. Jean François BELLEBOUCHE.
- M. Gérard PRUVOT.

3. Vente d'un terrain à la société MARISOL.

Par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à céder une surface foncière sur la ZAC des bornes du temps II de 2 274 m² à 18 € TTC le m² à la société MARISOL. Le domaine d'activités de cette société est le suivant : Isolation- cloison – plafond – électricité.

4. Vente d'un terrain à la société PGS.

Afin d'implanter une activité de stockage de produits pharmaceutiques, le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, autorise la cession sur la ZAC d'une surface de 2 000 m² à 24 € TTC à la société PGS.

5. Vente d'un terrain à la société ESTEVE.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 7**, autorise la cession de 1 909 m² sur la ZAC des bornes du temps II au prix de 18 € le m² TTC à la société ESTEVE, entreprise d'électricité générale.

ASSOCIATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI – PARTENARIAT CCNS.

Monsieur Dominique PROYART ne participe ni au débat, ni au vote du fait des fonctions qu'il occupe en tant que Président de l'ADE.

Le Conseil communautaire, par 56 voix pour, par **DELIBERATION 8**, autorise la CCNS à verser la subvention annuelle à l'association des demandeurs d'emploi pour un montant de 12 635,84 € réparti comme suit :

- Aide au fonctionnement : 8 000 €.
- Participation location de véhicule : 4 635,84 €.

Cette subvention annuelle était versée par la CCVNE jusqu'au 31 décembre 2016.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2017.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 9**, autorise la CCNS à procéder au versement d'une contribution de 8 823,50 € auprès du Fonds de Solidarité Logement de la Somme pour l'exercice 2017.

Cette participation représente la contribution applicable jusqu'à présent sur le territoire de la CCVNE.

FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE D'AILLY SUR SOMME – SUBVENTION 2017.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 10**, autorise le versement d'une subvention de 100 000 € en 2017 par la CCNS à la commune d'AILLY SUR SOMME pour mener à bien le fonctionnement de la crèche communale.

Ce versement sera effectué de la manière suivante :

- Avril : 50 000 €.
- Mai : 50 000 €.

RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 11**, autorise Monsieur le Président, pendant la durée de son mandat à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Président indique que cette délibération vise à pouvoir recruter les emplois saisonniers nécessaires au bon fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal pendant la saison estivale.

GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE.

Sur proposition de Monsieur le Président, par **DELIBERATION 12**, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la prise en charge de la participation de l'employeur à hauteur de 50 % au titre de la garantie maintien de salaire ; le solde étant payé par chaque salarié souhaitant adhérer à ce dispositif.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCNS.

AMEVA.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 13**, le Conseil communautaire désigne Messieurs LAURENT et DELVILLE, délégués de la CCNS, pour siéger au syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme.

FDE.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 14**, le Conseil communautaire de la CCNS, désigne Monsieur Daniel LAURENT, Vice-Président, pour siéger au sein de la commission consultative paritaire de la FDE.

MLIFE.

Le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 15**, à l'unanimité des membres, désigne pour siéger au sein de la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois :

Membres titulaires : Madame Lyne ELETUFE et Madame Catherine BENEDINI.

Membres suppléants : Monsieur Dominique PROYART et Monsieur Philippe FRANCOIS.

SOMME NUMERIQUE.

Suite au courrier émanant de Somme Numérique réceptionné le 27 janvier 2017 à la CCNS, Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires pour siéger au comité syndical de Somme Numérique et non un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Dès lors, il propose la nomination de Monsieur Christian PRUD'HOMME et de Monsieur Jean Philippe DELFOSSE, délégués de la CCNS, pour siéger au sein dudit conseil.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 16**, le Conseil communautaire approuve cette proposition.

DEVELOPPEMENT CULTUREL – LOCATION DE SALLES.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres, par **DELIBERATION 17**, approuve le versement par la CCNS d'une participation de 150 € par journée d'occupation de locaux communaux par la structure intercommunale à l'occasion des programmations culturelles et artistiques développées par l'intercommunalité.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL.

Le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 18**, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du Département de la Somme relative à la maison de la vallée d'AILLY SUR SOMME.

Il s'agit ici de substituer la CCNS à la CCOA dans le cadre de la location des locaux de l'office de tourisme intercommunal.

RAM DE PICQUIGNY.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 19**, le Conseil communautaire approuve le transfert de la maîtrise d'ouvrage relative à la construction du Relais d'Assistantes Maternelles de la CCNS à la commune de PICQUIGNY.

Monsieur le Président précise que ce transfert a été également accepté par le Conseil municipal de la commune de PICQUIGNY le 9 février dernier. Des contacts avec la CAF sont en cours de manière à transférer la subvention qui avait été octroyée à l'ex CCOA pour la construction du RAM à la commune de PICQUIGNY.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2017.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 20**, le Conseil communautaire, approuve les montants relatifs aux attributions de compensations 2017 pour l'ensemble des communes membres de la CCNS.

Ces montants ont été remis ce jour à l'ensemble des délégués communautaires présents.

INDEMNITES DE FONCTION PRESIDENT - VICE PRESIDENTS.

En vertu du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice brut servant de base au calcul des indemnités de fonction s'établit dorénavant à 1022 et non plus à l'indice 1015.

La délibération adoptée par le Conseil communautaire au 9 janvier 2017 faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle délibération.

Néanmoins, il propose que ces indemnités restent stables, ce qui conduira à diminuer les pourcentages basés sur l'indice brut 1022 dans la nouvelle délibération.

A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte cette proposition, par **DELIBERATION 21.**

DEMANDES DE SORTIE DES COMMUNES DE FERRIERES - SEUX et LE MESGE.

Monsieur le Président indique que les communes de FERRIERES – SEUX et LE MESGE lui ont transmis les délibérations de leurs conseils municipaux respectifs sollicitant leur retrait de la CCNS.

Il indique que le nombre d'habitants de ces 3 communes représentent 2,8 % des habitants de la CCNS et environ 8 % des habitants de l'ex CCOA.

Il indique par ailleurs que « ce retrait, s'il était effectif engendrerait une perte de recettes fiscales à la CCNS d'environ 80 000 € sur les 3 taxes additionnelles (TH, TFB et TFNB) applicables dès 2017 à l'ensemble de la CCNS ».

En outre, il indique que « les recettes fiscales liées au parc éolien de la commune de LE MESGE représentent environ 200 000 € par an pour la CCNS » ; ce chiffre étant consécutif à son entretien avec les services fiscaux.

Enfin, il indique qu'il a sollicité un rendez-vous avec Monsieur le Préfet afin d'évoquer ces demandes de sortie.

Monsieur BILLOT indique qu'une éventuelle opposition à ce retrait irait « à l'encontre du principe de libre administration des collectivités territoriales ».

Il indique, en outre, que s'agissant de la commune de FERRIERES, cette demande de retrait doit être examinée dans le cadre d'une procédure dérogatoire, s'agissant du rattachement de la commune à la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, cette dernière ayant accepté cette adhésion.

Il souligne enfin que cette commune est enclavée et que du fait de son appartenance à la CCNS, la société AMETIS ne peut desservir la commune de BOVELLES.

Monsieur le Maire de LE MESGE indique, quant à lui, que « sa commune perd environ 25 000 € par an si elle continue à être rattachée à la CCNS ».

Un débat s'engage entre les membres du conseil quant aux conséquences d'un retrait de ces communes de la CCNS, tant dans les domaines financiers, fiscaux, que concernant les actions d'investissement et le fonctionnement de la collectivité.

Monsieur le Président remet aux membres du conseil présents un projet de délibération relatif à ces demandes de retrait et propose que chaque demande fasse l'objet d'un vote à bulletins secrets.

Le Conseil communautaire accepte cette proposition.

I. Demande de retrait de la commune de FERRIERES.

Par ordre alphabétique des communes membres, les délégués communautaires procèdent au vote, à bulletins secrets.

Le résultat du vote est le suivant :

-  Nombre de votants : 57.
-  Bulletins trouvés dans l'urne : 57.
-  Contre le retrait : 35.
-  Pour le retrait : 19.
-  Bulletins blancs : 3.

La demande de retrait de la CCNS émanant de la commune de FERRIERES est donc rejetée par le Conseil communautaire.

II. Demande de retrait de la commune de SEUX.

Par ordre alphabétique des communes membres, les délégués communautaires procèdent au vote, à bulletins secrets.

Le résultat du vote est le suivant :

-  Nombre de votants : 57.
-  Bulletins trouvés dans l'urne : 57.
-  Contre le retrait : 40.
-  Pour le retrait : 15.
-  Bulletins blancs : 2.

La demande de retrait de la CCNS émanant de la commune de SEUX est donc rejetée par le Conseil communautaire.

III. Demande de retrait de la commune de LE MESGE.

Par ordre alphabétique des communes membres, les délégués communautaires procèdent au vote, à bulletins secrets.

Le résultat du vote est le suivant :

- 🗳 Nombre de votants : 57.
- 🗳 Bulletins trouvés dans l'urne : 57.
- 🗳 Contre le retrait : 39.
- 🗳 Pour le retrait : 12.
- 🗳 Bulletins blancs : 6.

La demande de retrait de la CCNS émanant de la commune de LE MESGE est donc rejetée par le Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21 h 30 mn

◆ ◆ ◆ ◆